A l'attention des Directrices et Directeurs des centres Adeps,
A l'attention des fédérations sportives reconnues et de leurs cercles affiliés,
A l'attention des Centres Sportifs Locaux et des Centres Sportifs Locaux intégrés,
A l'attention des opérateurs sportifs,
A l'attention du Mouvement sportif,

Bruxelles, le

n.r. : VG/
contact:

Circulaire - Déconfinement - Phase 2 – Secteur Sportif

Chères amies et Chers amis du sport,

Ce 13 mai, la seconde phase de déconfinement a été présentée afin de permettre une reprise étape par étape de toute une série d'activités dans notre pays. L'activité physique et sportive est bien évidemment concernée.

Principes généraux

Si de nouvelles possibilités s'ouvrent à la population, il est essentiel de souligner que des principes généraux restent toujours d'application. Je vous invite à rappeler à vos membres que :

- Les mesures d'hygiènes élémentaires restent impératives ;
- Rester à domicile demeure la norme ;
- Seuls les déplacements autorisés (aller au travail quand le télétravail est impossible, aller à la pharmacie, à la poste, faire des courses, mettre l'essence,…) peuvent être effectués ;
- Les contacts sociaux doivent être limités au maximum. Il faut en particulier éviter la mixité d'âge ainsi que le mélange de groupes sociaux qui ne se fréquentaient pas habituellement.

Notre vigilance doit être maintenue afin d'éradiquer le covid-19 et empêcher sa propagation.

Cadres de la pratique sportive

- ***Hors cadre organisé***

Les promenades et les activités physiques en plein air n'impliquant pas de contacts physiques sont autorisés seul ou en compagnie de personnes vivant sous le même toit et/ou

en compagnie de maximum deux autres personnes qui doivent toujours être les mêmes, moyennant le respect d'une distance d'1,5 mètre en chaque personne.

- ***Cadre organisé***

Les entraînements et les cours sportifs organisés de manière régulière, à savoir par un club ou une association sportive, peuvent reprendre à partir du 18 mai. L'activité doit se dérouler à l'air libre et sans contact physiques.

Ces sessions peuvent éventuellement se dérouler en groupe dont **la taille ne peut dépasser les 20 personnes par séance d'entrainement. L'activité de ce groupe doit toujours s'effectuer sous la supervision d'un entraîneur ou d'un superviseur majeur.** Les règles de distanciation sociale d'1,5 mètre doit être au minimum maintenue.

Pour assurer cette pratique sportive, **les infrastructures nécessaires sont ouvertes à l'exclusion des vestiaires, douches et cafétérias.** Bien évidemment, les toilettes et les distributeurs automatiques peuvent rester en service. L'accessibilité du DEA doit être garantie.

Ces activités sont autorisées uniquement le temps nécessaire de les exercer. Après l'exercice de ces activités, le retour à son domicile est obligatoire.

Il essentiel que nos fédérations accompagnent leurs clubs dans ce processus afin qu'ils disposent des conseils et recommandations élaborées par le Groupe de Travail mis en place au sein de mes services avec l'appui scientifique des Professeurs Messieurs Marc Francaux et Jean-François Kaux.

Je vous recommande également de suivre les recommandations du FAQ annexé.

Recommandations supplémentaires

En matière de déplacement, même si les déplacements liés à la pratique sportive sont désormais considérés comme nécessaires, il est toujours recommandé de prendre l'itinéraire le plus direct entre son domicile et le lieu de son activité sportive. **Le bon sens préconise de ne pas multiplier les kilomètres et de rester dans les environs proches de son domicile.**

Jusqu'à nouvel ordre, les infrastructures sportives indoor restent fermées.

Les manifestations à caractère sportif restent interdites au moins jusqu'au 30 juin.

Les compétitions sportives professionnelles et amateurs sont également interdites jusqu'au 31 juillet prochain.

Il importe également d'être particulièrement prudent et d'éviter de partager du matériel sportif. Chaque pratiquant doit disposer de son propre matériel. Si d'aventure un échange doit survenir (ex : ramassage d'une balle de tennis,…), il est recommandé d'utiliser un gant et de procéder à la désinfection dudit matériel.

Il est impératif de rappeler aux sportifs confirmés ou non de **respecter durant leur pratique sportive une distance sanitaire d'au moins 5 mètres afin de tenir compte des phénomènes de transpiration et de ventilation.**

Une nouvelle fois, ces autorisations balisées constituent une opportunité d'afficher un comportement exemplaire et respectueux des règles.

Tous ensemble

Je compte une nouvelle fois sur **le sens des responsabilités des acteurs du sport** et d'une gestion de terrain basée sur le bon sens citoyen afin de **préserver l'ensemble des efforts, des sacrifices consentis et du travail fourni par l'ensemble de la population depuis le 13 mars** afin d'éviter la propagation du virus et d'en soigner les effets.

Sous réserve de l'évolution de l'épidémie, le Groupe d'Experts chargé du déconfinement – GEES- va travailler de manière plus spécifique sur une approche globale de la reprise du mouvement sportif. Ces dispositions qui concerneront notamment les stages seront précisés pour le début de phase 3 qui ne débutera pas avant le 8 juin.

Mon cabinet reste évidemment à votre écoute pour vos différentes questions, ceci dit en sachant que nous devons avancer au jour le jour, en lien avec les urgences qui s'imposent à nous. Je vous invite aussi à continuer à prendre régulièrement toutes les informations utiles sur le site www.info-coronavirus.be.

Fonds d'urgence

Le Gouvernement m'a suivie dans l'impérieuse nécessité de venir soutenir les fédérations sportives reconnues ainsi que leurs clubs affiliés. Pour ce faire, **4 millions d'euros ont été mobilisés.** Dans le courant de la semaine prochaine, je vous informerai des modalités pratiques de l'utilisation de cette aide d'urgence.

J'ai mobilisé mes services au sein de l'Administration générale des Sports mais également l'AISF pour vous offrir, ainsi qu'à vos clubs, un service d'accompagnement le plus efficace possible. Je compte également sur vous pour épauler vos clubs dans cet exercice !

Je vous remercie une fois encore pour votre active collaboration et votre compréhension des décisions prises dans cette terrible crise dont je mesure les difficultés qu'elle entraine pour l'ensemble de notre mouvement sportif.

Prenez soin de vous et des autres.

Sportivement vôtre,